GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie
---
Pôle fonction publique

Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

Section gestion statutaire 2

Mél : sgsf.drhfpnc@gouv.nc
Tél. : 25.60.95- Fax : 27.47.00

N° CS18 – 3133 – 435

Nouméa, le 16 mai 2018

CIRCULAIRE
À l'attention des employeurs publics

Objet : Campagne de promotion au choix dans les corps et grades du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie.

Réf : Délibération n° 74/CP du 12 février 2009 *portant statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie.*

PJ : - Fiches de candidature ;
- Attestations d'exercice de fonctions.

Je vous informe de l'ouverture, au titre de l'année 2018, d'une campagne de promotion au choix pour l'accès aux corps et grades suivants :

- Ingénieur ;
- Ingénieur 2ème grade ;
- Technicien ;
- Technicien 2ème grade ;
- Technicien adjoint 2ème grade.

Les conditions de recevabilité des dossiers sont précisées dans chacune des fiches de candidature ci-jointes.

Les fiches de candidatures accompagnées des pièces justificatives doivent parvenir aux employeurs au plus tard le 19 juillet 2018.

Les candidatures devront ensuite être transmises à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), par les employeurs, au plus tard le 20 septembre 2018 à 16h00. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus prises en considération.

L'attention des candidats est attirée sur le fait :

1° qu'en l'absence de production de pièces justificatives, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature ne sera pas pris en compte ;

2° que pour être recevables, les attestations doivent être réalisées par la collectivité employeur ;

3° que s'ils ne disposent pas des pièces justificatives nécessaires à la constitution de leur dossier, ils peuvent prendre l'attache de leur employeur en vue de solliciter une consultation de leur dossier administratif et prendre copie desdites pièces.

La présente circulaire ainsi que les fiches candidature sont téléchargeables sur le site internet de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

Je vous remercie par avance de veiller à la mise en œuvre de ces prescriptions.

Le secrétaire général
du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Alain MARC

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE DE NOUVELLE-CALEDONIE
Pôle Fonction publique - Service de la gestion statutaire des fonctionnaires – Gestion statutaire 2

ANNEE 2018
CANDIDATURE POUR L'ACCÈS AU 2ème GRADE DU CORPS DES TECHNICIENS ADJOINTS RELEVANT DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALDONIE

CONDITIONS DE RECEVABILITE au 31/12/2017 :
Justifier de huit ans d'ancienneté dans le 1er grade du corps des techniciens adjoints relevant du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

LA FICHE DE CANDIDATURE doit être adressée à l'employeur au plus tard le 19 juillet 2018 sous peine d'irrecevabilité

PIECES JUSTIFICATIVES

- Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration
- Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte
- A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas prise en compte.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT
NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Employeur :
☐ Province des îles Loyauté ☐ Province Nord ☐ Province Sud ☐ Vice-rectorat
☐ Nouvelle-Calédonie ☐ Autres (à préciser) :_____ ☐ Commune (à préciser) : _____

CADRE A REMPLIR PAR L'AGENT

I - FONCTIONS EXERCEES PAR L'AGENT (joindre la fiche de poste)
NB : ne sont prises en compte que les fonctions exercées en titre depuis plus d'un an
☐ Secrétaire général d'une commune de 10.000 à 40.000 habitants, directeurs des services de la Nouvelle-Calédonie ou d'une assemblée de la province
☐ Secrétaire général d'une commune de 3.500 à 10.000 habitants, secrétaire général adjoint et directeur général des services techniques d'une commune de 10.000 à 40.000 habitants, directeurs adjoints des services de la Nouvelle-Calédonie ou d'une assemblée de province
☐ Secrétaire général d'une commune de moins de 3.500 habitants, secrétaire général adjoint et directeur général des services techniques d'une commune de 3.500 à 10.000 habitants
☐ Secrétaire général adjoint et directeur général des services techniques des communes de moins de 3.500 habitants,
☐ Directeur communal,
☐ chef de service,
☐ chef de service adjoint, chargé de mission, d'inspection, de contrôle ou expert métier
☐ chef de bureau, cellule, section
☐ Autres (à préciser)

II - PARCOURS DU CANDIDAT (joindre les pièces justificatives)
☐ Présentation à l'ensemble des épreuves de l'examen professionnel d'accès au 2ème grade du corps des techniciens adjoints relevant du statut particulier des personnels de la Nouvelle-Calédonie.

III - TROIS DERNIERES NOTATIONS OBTENUES (joindre le dernier EAE)
Note : _____/20 Année : _____
Note : _____/20 Année : _____
Note : _____/20 Année : _____

Date : _____ **Signature de l'agent :**

CADRE RESERVE A L'EMPLOYEUR

RAPPEL :
La fiche de candidature doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie **au plus tard le 20 septembre 2018** sous peine d'irrecevabilité.

I– MANIÈRE DE SERVIR (en lien avec l'employeur)

☐ Très bonne
☐ Bonne
☐ Moyenne

II - AVIS DE L'EMPLOYEUR

☐ Très favorable
☐ Favorable
☐ Réservé

III– TRANSFORMATION DU POSTE ENVISAGÉ DANS L'HYPOTHÈSE OÙ L'AGENT EST INSCRIT SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU 2ème GRADE DU CORPS DES TECHNICIENS ADJOINTS RELEVANT DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALDONIE

☐ Oui
☐ Non

IV – OBSERVATIONS EVENTUELLES

le
(signature et cachet de l'employeur)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE DE NOUVELLE-CALEDONIE

Pôle Fonction publique - Service de la gestion statutaire des fonctionnaires – Gestion statutaire 2

ANNEE 2018

CANDIDATURE POUR L'ACCÈS AU 2ème GRADE DU CORPS DES TECHNICIENS RELEVANT DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALDONIE

CONDITIONS DE RECEVABILITE au 31/12/2017 :

Justifier de huit ans d'ancienneté dans le 1er grade du corps des techniciens relevant du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

LA FICHE DE CANDIDATURE doit être adressée à l'employeur au plus tard le 19 juillet 2018 sous peine d'irrecevabilité

PIECES JUSTIFICATIVES

- **Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration**
- **Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte**
- **A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas prise en compte**

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Employeur :

☐ Province des îles Loyauté ☐ Province Nord ☐ Province Sud ☐ Vice-rectorat

☐ Nouvelle-Calédonie ☐ Autres (à préciser) : _____ ☐ Commune (à préciser) : _____

CADRE A REMPLIR PAR L'AGENT

I - FONCTIONS EXERCEES PAR L'AGENT (joindre la fiche de poste)

NB : ne sont prises en compte que les fonctions exercées en titre depuis plus d'un an

☐ Secrétaire général du congrès, secrétaire général adjoint du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, d'une assemblé de province, secrétaire général adjoint ou directeur général des services techniques d'une commune de plus de 40.000 habitants, directeurs des services de la Nouvelle-Calédonie

☐ Secrétaire général adjoint du congrès

☐ Secrétaire général d'une commune de 10.000 à 40.000 habitants, directeurs des services de la Nouvelle-Calédonie ou d'une assemblée de la province

☐ Secrétaire général d'une commune de 3.500 à 10.000 habitants, secrétaire général adjoint et directeur général des services techniques d'une commune de 10.000 à 40.000 habitants, directeurs adjoints des services de la Nouvelle-Calédonie ou d'une assemblée de province

☐ Secrétaire général d'une commune de moins de 3.500 habitants, secrétaire général adjoint et directeur général des services techniques d'une commune de 3.500 à 10.000 habitants

☐ Secrétaire général adjoint et directeur général des services techniques des communes de moins de 3.500 habitants,

☐ Directeur communal,

☐ chef de service,

☐ chef de service adjoint, chargé de mission, d'inspection, de contrôle ou expert métier

☐ chef de bureau, cellule, section

☐ Autres (à préciser)

II - PARCOURS DU CANDIDAT (joindre les pièces justificatives)

☐ Présentation à l'ensemble des épreuves de l'examen professionnel d'accès au 2ème grade du corps des techniciens relevant du statut particulier des personnels de la Nouvelle-Calédonie.

III - TROIS DERNIERES NOTATIONS OBTENUES (joindre le dernier EAE)

Note : _____/20 Année : _____

Note : _____/20 Année : _____

Note : _____/20 Année : _____

Date : _____ **Signature de l'agent :**

CADRE RESERVE A L'EMPLOYEUR

RAPPEL :
La fiche de candidature doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie **au plus tard le 20 septembre 2018** sous peine d'irrecevabilité.

I– MANIÈRE DE SERVIR (en lien avec l'EAE)

☐ Très bonne
☐ Bonne
☐ Moyenne

II - AVIS DE L'EMPLOYEUR

☐ Très favorable
☐ Favorable
☐ Réservé

III– TRANSFORMATION DU POSTE ENVISAGÉ DANS L'HYPOTHÈSE OÙ L'AGENT EST INSCRIT SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU 2ème GRADE DU CORPS DES TECHNICIENS RELEVANT DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALDONIE

☐ Oui
☐ Non

IV – OBSERVATIONS EVENTUELLES

le
(signature et cachet de l'employeur)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE DE NOUVELLE-CALEDONIE
Pôle Fonction publique - Service de la gestion statutaire des fonctionnaires – Gestion statutaire 2

ANNEE 2018
CANDIDATURE POUR L'ACCÈS AU 2ème GRADE DU CORPS DES INGENIEURS RELEVANT DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALDONIE

CONDITIONS DE RECEVABILITE au 31/12/2017 :
Justifier dans le 1er grade du corps des ingénieurs relevant du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie :
- de dix ans d'ancienneté dont au moins cinq ans d'exercice des fonctions dévolues aux ingénieurs 2ème grade ;
- ou de six années d'ancienneté et avoir exercé durant au moins deux ans des fonctions le secrétaire général, secrétaire général adjoint, directeur, directeur adjoint, directeur des services techniques et chef d'un service réglementairement constitué.

LA FICHE DE CANDIDATURE doit être adressée à l'employeur au plus tard le 19 juillet 2018 sous peine d'irrecevabilité

PIECES JUSTIFICATIVES

- Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration
- Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte
- A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas prise en compte
- L'agent doit joindre l'attestation d'exercice de fonctions à son dossier de candidature pour les services effectués pour le compte d'un employeur autre que celui qui l'emploie. L'employeur actuel atteste des services effectués pour son compte à la suite du dépôt du dossier par l'agent.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT
NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Employeur :
☐ Province des îles Loyauté ☐ Province Nord ☐ Province Sud ☐ Vice-rectorat
☐ Nouvelle-Calédonie ☐ Autres (à préciser) : _____ ☐ Commune (à préciser) : _____

CADRE A REMPLIR PAR L'AGENT

I - FONCTIONS EXERCEES PAR L'AGENT (joindre la fiche de poste)
NB : ne sont prises en compte que les fonctions exercées en titre depuis plus d'un an
☐ Secrétaire général d'une commune de 10.000 à 40.000 habitants, directeurs des services de la Nouvelle-Calédonie ou d'une assemblée de la province
☐ Secrétaire général d'une commune de 3.500 à 10.000 habitants, secrétaire général adjoint et directeur général des services techniques d'une commune de 10.000 à 40.000 habitants, directeurs adjoints des services de la Nouvelle-Calédonie ou d'une assemblée de province
☐ Secrétaire général d'une commune de moins de 3.500 habitants, secrétaire général adjoint et directeur général des services techniques d'une commune de 3.500 à 10.000 habitants
☐ Secrétaire général adjoint et directeur général des services techniques des communes de moins de 3.500 habitants,
☐ Directeur communal,
☐ chef de service,
☐ chef de service adjoint, chargé de mission, d'inspection, de contrôle ou expert métier
☐ Autres (à préciser)

II - PARCOURS DU CANDIDAT (joindre la pièce justificative)
☐ Présentation à l'ensemble des épreuves de l'examen professionnel d'accès au 2ème grade du corps des ingénieurs relevant du statut particulier des personnels de la Nouvelle-Calédonie.

III - TROIS DERNIERES NOTATIONS OBTENUES (joindre le dernier EAE)
Note : _____/20 Année : _____
Note : _____/20 Année : _____
Note : _____/20 Année : _____

Date : _____ **Signature de l'agent :**

CADRE RESERVE A L'EMPLOYEUR

RAPPEL :
La fiche de candidature :
- doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie **au plus tard le 20 septembre 2018** sous peine d'irrecevabilité.
- être accompagnée de la ou les attestation(s) d'exercice des fonctions renseignée(s) par l'employeur.

I – L'AGENT EXERCE T'IL DEPUIS 5 ANS LES FONCTIONS DEVOLUES AUX INGENIEURS 2ème GRADE ? (joindre l'attestation d'exercice de fonctions dévolues à un ingénieur 2ème grade relevant du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie)

☐ Oui
☐ Non

II– MANIÈRE DE SERVIR (en lien avec l'EAE)

☐ Très bonne
☐ Bonne
☐ Moyenne

III - AVIS DE L'EMPLOYEUR

☐ Très favorable
☐ Favorable
☐ Réservé

IV– TRANSFORMATION DU POSTE ENVISAGÉ DANS L'HYPOTHÈSE OÙ L'AGENT EST INSCRIT SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU 2ème GRADE DU CORPS DES INGENIEURS RELEVANT DU STATUT PARTICULIER DES PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALDONIE

☐ Oui
☐ Non

V – OBSERVATIONS EVENTUELLES

le
(signature et cachet de l'employeur)

DRHFPNC
Direction des Ressources Humaines et de la Fonction Publique de Nouvelle-Calédonie

ATTESTATION D'EXERCICE DE FONCTIONS DEVOLUES A UN INGENIEUR 2ème GRADE DES PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Rappel : conformément aux dispositions de l'article 10 de la délibération n° 74/CP du 12 février 2009 portant statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie, les ingénieurs 2ème grade ont, notamment, vocation à concevoir les différentes activités techniques relevant de la mise en application des politiques publiques. Ils traduisent en objectifs opérationnels les missions de service public. Ils animent les équipes placées sous leur autorité hiérarchique. Par ailleurs, ils peuvent se voir confier des missions de recherche, de formation ou d'études particulières.

Ils peuvent exercer des fonctions d'encadrement.

Prénom :
Nom :
Affectation actuelle:

→ **Justifie, au 31/12/2017, de 5 ans d'exercice des fonctions dévolues aux ingénieurs 2ème grade, conformément aux dispositions de l'article 10 de la délibération n° 74/CP susvisée (joindre les fiches de poste correspondantes)**

Employeur	Fonctions occupées	Date de début	Date de fin

Date : **Signature et cachet de l'employeur :**

⚠ ***Cette attestation doit être jointe à la fiche de candidature***

DRHFPNC
Direction des Ressources Humaines et de la Fonction Publique de Nouvelle Calédonie

ATTESTATION D'EXERCICE DE FONCTIONS
Campagne de promotion 2018
Accès au 2ème grade du corps des ingénieurs de la filière technique

Prénom :
Nom :
Affectation actuelle:

→ **Justifie, au 31/12/2017, de 2 ans d'exercice des fonctions de secrétaire général, secrétaire général adjoint, directeur, directeur adjoint, directeur des services techniques et chef de service (joindre fiche de poste correspondante)**

Employeur	Fonctions occupées	Date de début	Date de fin

Date : **Signature et cachet de l'employeur :**

⚠ *Cette attestation doit être jointe à la fiche de candidature*